

REGLEMENT POUR LE CONCOURS DE PEINTURE

Article 1 : le concours est ouvert à tous les amateurs, adultes et enfants.

Il se déroulera, le jour du Festival, sur le site des Epouvantails ou dans le village de Meyrals. Les travaux devront être exécutés sur place.

Article 2 : tous les supports et techniques sont admis.

Article 3 : Le format minimum est 21 cm x 29,7 cm, le format maximum : 1 m x 80 cm. Le matériel et les supports, qui seront oblitérés à l'inscription, ne sont pas fournis par les organisateurs.

Article 4 : le thème du concours est : « l'épouvantail ».

Article 5 : Les inscriptions seront reçues, le jour du concours, de 10 h 30 à 14 h, au bureau des inscriptions : la roulotte du Festival.

Article 6 : les prix seront attribués en fonction des catégories suivantes :

- enfants
- adolescents (de 11 à 18 ans)
- adultes

Article 7 : La clôture du concours aura lieu à 16 h. Les œuvres ne seront ni signées, ni encadrées ; seules celles dont les supports sont oblitérés seront admises ; une œuvre par candidat.

Article 8 : les œuvres seront exposées de 17 h à 19 h. Après délibération du jury, les résultats seront proclamés à partir de 19 h.

Article 9 : les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation des œuvres et du matériel.

Article 10 : Les concurrents acceptent que leurs œuvres, si elles ont été sélectionnées par les organisateurs, soient utilisées pour la promotion du festival de l'année suivante et restent à la disposition du Festival des Epouvantails pendant un an. Les vainqueurs, s'ils le souhaitent, feront partie du jury du concours 2009.

Les concurrents acceptent le présent règlement.
